



Helsana

L'assurance-maladie de la Suisse.

COMPLETA

Protection complète
répondant aux
plus hautes exigences

COMPLETA

Prestations et avantages en bref

L'assurance complémentaire **COMPLETA** offre une protection complète pour les plus hautes exigences. Vous bénéficiez de remboursements généreux pour les prestations relatives aux lunettes et aux lentilles de contact, aux moyens auxiliaires médicaux ou aux mesures de prévention. De plus, COMPLETA vous permet aussi de suivre des traitements ciblés à l'étranger ainsi que des traitements par des médecins non conventionnés, c.-à-d. des médecins dont les prestations ne sont pas remboursées par l'assurance de base.



Médecine complémentaire

Avoir une alternative

Remboursement des frais à 75% pour les traitements alternatifs et les médicaments jusqu'à concurrence de CHF 5000.– par an pour les traitements stationnaires



Prévention

Rester en bonne santé grâce à la prévoyance

Prise en charge des coûts de 90%, plafonnée à CHF 750.–/an



Verres de lunettes et lentilles de contact

90%, max. CHF 300.–/an

Profiter d'un remboursement particulièrement élevé

Notre conseil

Avez-vous des questions concernant les méthodes de traitement ou les possibilités thérapeutiques dans la médecine complémentaire? Dans ce cas, vous pouvez joindre nos spécialistes du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sur notre ligne téléphonique de conseil gratuite 0800 100 590 ou en ligne sur: forum.helsana.ch/expertenblog

Dans quelle situation avez-vous intérêt à souscrire cette assurance?

- Si vous éprouvez un besoin de sécurité accru et que vous souhaitez une couverture d'assurance complète pour les prestations de soins.
- Si vous séjournez fréquemment à l'étranger.

Vos avantages en un coup d'œil

Promotion de la santé	Contributions aux coûts des mesures de promotion de la santé, p. ex. les cours et les abonnements de fitness, l'école du dos, le training autogène, les cours sur l'alimentation: 75%, max. CHF 500.–/an (max. CHF 200.–/domaine)
Médecine complémentaire	Contributions aux coûts des médicaments et des méthodes de traitement alternatifs reconnus, p. ex. l'ostéopathie, la kinésiologie, les massages médicaux Ambulatoire: 75% des coûts Stationnaire: max. CHF 5000.–/an
Prévention	Contributions aux coûts de la prévention médicale, p. ex. vaccins, les check-ups cardiovasculaires, les échographies 90%, max. CHF 750.–/an
Protection à l'étranger	Prise en charge des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, des rapatriements en Suisse, ainsi que des sauvetages et des transports Couverture complète en cas d'urgence
Verres de lunettes et lentilles de contact	Contributions aux coûts des verres de lunettes, des lentilles de contact, des aides visuelles: 90%, jusqu'à max. CHF 300.–/an
Médicaments et moyens auxiliaires	Contributions aux coûts des médicaments non obligatoirement à charge des assurances-maladie, de la médecine complémentaire et des moyens auxiliaires médicaux, tels que les appareils auditifs, les tensiomètres, les supports plantaires Médicaments autorisés par Swissmedic: 90% Médicaments de la médecine complémentaire: 75% Moyens auxiliaires 90%, max. CHF 1500.–/an
Transport et sauvetage en Suisse	Contributions aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse, des transports de personnes malades en cas de transfert d'un hôpital à un autre Max. CHF 100 000.–/an
Psychothérapie non médicale	75%, max. CHF 4500.–/an

Vous trouverez de plus amples informations sur:



0844 80 81 82



helsana.ch/fr/completa



* Cette brochure a valeur d'information et constitue une offre sans engagement. Sous réserve de modifications.